

Tableau n°9 du Code de la sécurité sociale

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

Notre analyse

Le tableau n°9 du régime général concerne les affections provoquées par les dérivés halogènes des hydrocarbures aromatiques. Ce tableau de maladie professionnelle fixe les conditions que le salarié doit remplir pour que sa maladie soit présumée d'origine professionnelle. Les électriciens et le personnel de maintenance peuvent encore être en contact avec certaines substances (trichlorobenzène par exemple) car elles servent de produits de base pour les fluides diélectriques et fluides de transfert de chaleur.

Tableau n°9 du Code de la sécurité sociale

Affections provoquées par les dérivés halogènes des hydrocarbures aromatiques

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Tableau de maladie professionnelle n°9 : Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Maladie professionnelle : les démarches à effectuer

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Les maladies professionnelles - guide d'accès aux tableaux du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale

Cliquez ici pour accéder à cet outil